



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

**OFFICE OF THE CO-INVESTIGATING JUDGES
BUREAU DES CO-JUGES D'INSTRUCTION**

ឯកសារទទួលបាន
DOCUMENT RECEIVED/DOCUMENT REÇU
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date of receipt/dats de réception):
12-Apr-2010, 08:47
ឈ្មោះ (Nom/heure) :
Chanthan Phok

Le 3 décembre 2009

À : Équipe de défense de IENG Thirith
PHAT Pouv Seang
Diana ELLIS

De : You Bunleng
Marcel Lemonde
Co-juges d'instruction

ឯកសារចម្លងតាមប្រព័ន្ធគ្រប់គ្រងឯកសារ
CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ត្រឹមត្រូវ (Certified Data /Date de certification):
12-Apr-2010
Chanthan Phok

PUBLIC

Objet : ACCEPTATION DE LA DEMANDE D'ACTES D'INSTRUCTION
PRÉSENTÉE PAR IENG THIRITH CONCERNANT L'ORTHOGRAPHE
UNIFORME DES NOMS DE TÉMOINS ET DE LIEUX

Réf. : 002/19-19-2007-ECCC-OCIJ - D241

Dans votre requête datée du 13 novembre 2009, vous demandiez aux co-juges d'instruction : « d'analyser les informations contenues dans le dossier et de lui fournir une liste exhaustive des noms de témoin et de lieu mentionnés dans le dossier, ainsi que les différentes formes orthographiques utilisées en anglais et/ou en français pour chaque personne ou lieu mentionné »¹.

Les co-juges d'instruction ont conscience des problèmes posés par les différentes translittérations des lieux et des noms khmers. En effet, il n'y a pas de forme standard convenue de translittération du khmer en anglais, en partie en raison de la présence de sons phonétiques inexistantes en anglais. Comme la défense l'indique, le problème est exacerbé par l'utilisation d'un ensemble de systèmes de translittération différent pour le français.

¹ D241, Demande d'acte d'instruction de la défense visant à ce que les noms de témoin et de lieu figurant dans le dossier soient orthographiés de manière uniforme, 13 novembre 2009, par. 9.

លេខ/No:

En ce qui concerne les CETC, malgré les efforts concertés depuis la création du tribunal, il s'est avéré difficile de parvenir à un consensus sur une forme standard de translittération des noms khmers. En outre, les CETC ont reçu un grand nombre de traductions de documents khmers en « caractères latins » par des tiers, qui utilisent leurs propres systèmes de translittération. Dans le cas d'organes tels que le DC-Cam, dont les collections sont vastes, on observe même des variations considérables d'un document à l'autre. Le service de traduction des CETC applique son propre modèle de translittération, mais de nombreux documents avaient déjà été traduits avant la mise en application du protocole et les traductions sous-traitées ne peuvent pas être contrôlées aussi rigoureusement. Les Cambodgiens ont également tendance à changer de nom pour diverses raisons et il n'existe pas de système national complet d'enregistrement des noms pour tous les Cambodgiens. Selon l'endroit où un nom figure dans le dossier et la raison pour laquelle il y figure, le nom complet, y compris un ou plusieurs *alias*, peut ne pas être reproduit. Enfin, beaucoup de témoins ont déjà une translittération « officielle » de leur nom sur leurs documents d'identité, dont il faut tenir compte également, en particulier en ce qui concerne la preuve d'identité des témoins et des parties civiles.

En somme, il est impossible d'assurer la transcription uniforme des noms khmers. De ce fait, seule la version originale khmère de ces noms peut être considérée comme authentique, bien sûr. Dès lors, les co-juges d'instruction ont adopté pour politique d'inclure, quand c'est possible, le nom khmer des témoins ou autres personnes et des lieux cités dans les documents produits par le personnel du BCJI. En outre, les greffiers du BCJI ont compilé une liste des noms khmers et des translittérations « préférées » des endroits étudiés dans le dossier pénal 002, ainsi que des noms des témoins du BCJI.

En réponse à votre demande et en particulier en vue de faciliter l'identification des témoins, les co-juges d'instruction ont donné ordre aux greffiers de réexaminer le dossier et de compiler un tableau reprenant l'orthographe khmère des noms des catégories susmentionnées, la translittération préférée du BCJI (que nous nous efforçons soigneusement d'utiliser dans tous les documents produits par le BCJI), une liste de toutes autres translittérations utilisées pour désigner ces personnes et ces lieux et, dans le cas des témoins, une liste de tous les procès-verbaux des auditions menées par le BCJI. Ce tableau sera remis aux parties dès que possible. Comme l'instruction judiciaire est toujours en cours, nous ne pouvons pas garantir le caractère exhaustif de cette liste, bien sûr.

Enfin, si les greffiers du BCJI devaient découvrir une erreur de translittération des noms dans les procès-verbaux et autres documents produits par le BCJI, une demande de correction sera introduite auprès du CMS. Les co-juges d'instruction prennent note des incohérences auxquelles votre requête fait référence et ont donné ordre aux greffiers de les réexaminer pour éventuelle correction. Si la défense trouve d'autres informations de cette nature, elle peut en informer les greffiers du BCJI.

